

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 24 avril 2023 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Madame Sylvie Giroux, conseillère du district no 5, est absente et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-23

Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
3. Règlement 587 – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 826 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} mai 2023
4. Règlement 587 – Résolution d'adjudication d'emprunt
5. Période de questions du public*
6. Levée de la séance

*Les citoyens voulant déposer des questions concernant les sujets à l'ordre du jour, il est possible de le faire avant 18h30 le 24 avril 2023 à l'adresse courriel suivante : dg@cleveland.ca
Seuls les sujets suivants pourront être discutés lors de la séance extraordinaire, y compris lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-24

Règlement 587 – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 826 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} mai 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du

canton de Cleveland souhaite emprunter par billets pour un montant total de 826 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} mai 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
587	413 000 \$
587	413 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 587, la Municipalité du canton de Cleveland souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 1^{er} mai 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1 mai et le 1 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	67 800 \$	
2025.	70 800 \$	
2026.	73 800 \$	
2027.	77 000 \$	
2028.	80 200 \$	(à payer en 2028)
2028.	456 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 587 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} mai 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-25

Règlement 587 – Résolution d'adjudication d'emprunt

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Cleveland a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 1^{er} mai 2023, au montant de 826 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 – CD DU VAL-SAINT-FRANÇOIS		
67 800 \$	4,74000 %	2024
70 800 \$	4,74000 %	2025
73 800 \$	4,74000 %	2026
77 000 \$	4,74000 %	2027
536 600 \$	4,74000 %	2028
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,74000 %
2 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
67 800 \$	5,10000 %	2024
70 800 \$	4,75000 %	2025
73 800 \$	4,45000 %	2026
77 000 \$	4,40000 %	2027
536 600 \$	4,35000 %	2028
Prix : 98,55000		Coût réel : 4,78878 %
3 – BANQUE ROYALE DU CANADA		
67 800 \$	4,80000 %	2024
70 800 \$	4,80000 %	2025
73 800 \$	4,80000 %	2026
77 000 \$	4,80000 %	2027
536 600 \$	4,80000 %	2028
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,80000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU VAL-SAINT-FRANÇOIS est la plus avantageuse;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton de Cleveland accepte l'offre qui lui est faite de CD DU VAL-SAINT-FRANÇOIS pour son emprunt par billets en date du 1^{er} mai 2023 au montant de 826 000 \$ effectué en vertu du règlement

d'emprunt numéro 587. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté pour la période de questions.

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 18h30 le 24 avril 2023.

Aucune question n'a été reçue.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-26

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 19h38.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 25e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier